

« La problématique du dialogue entre les intérêts particuliers et le Bien commun en contexte démocratique »

Communication préparée et présentée par Agapit Napoléon MAFORIKAN, Journaliste Communicateur, spécialiste en Gouvernance, Management des Elections, Gestion des Ressources Humaines et Relations Sociales, Membre de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) Rapporteur, en charge du Secrétariat Permanent, - Cell +229 97 88 90 45 - courriel agapitnapoleon@gmail.com

22/04/2015

Plan

Introduction

I- La Notion de Bien commun et d'intérêts particuliers en contexte démocratique

II- Le dialogue comme mode de régulation entre les intérêts individuels et le bien commun

III- La place du Dialogue comme moyen de régulation sociale au Bénin

Conclusion

« Au-delà de leurs différences, les théories des démocraties délibératives ici évoquées peuvent être lues comme autant d'efforts pour repenser le projet politique de Rousseau sous des conditions contemporaines, et justifier une conception épistémique, radicale et unanimiste de la démocratie. Elles transposent un modèle philosophique conçu pour une République de petite taille, simple, homogène et reposant sur la participation directe à des démocraties de masse, complexes, pluralistes et représentatives. L'enracinement de la légitimité dans la délibération collective, laquelle ne saurait être associée au Contrat social qu'au prix d'interprétations incertaines, est l'effet autant que le principe de cette transposition. La délibération publique doit accroître l'efficacité épistémique de la procédure décisionnelle, garantir que les décisions majoritaires ne sacrifient pas les droits individuels et rapprocher les citoyens de l'unanimité, dans un contexte où l'expression de la volonté générale n'est garantie ni par l'homogénéité des mœurs ni par la force de la tradition. Renouvelant la théorie contemporaine de la démocratie, qui semblait avoir abandonné le bien commun, la démocratie délibérative ne résout pas pour autant le problème qu'elle reformule, et qui reste, longtemps après Rousseau, au cœur de la théorie démocratique. Les citoyens peuvent-ils rester libres et égaux en se gouvernant »

Ces mots de Charles Girard, en conclusion de son article sur « Jean-Jacques ROUSSEAU et la démocratie délibérative : bien commun, droits individuels et unanimité » résume en quelque sorte la problématique de mon intervention axée sur le thème : « La problématique du dialogue entre les intérêts particuliers et le Bien commun en contexte démocratique »

Bien que nous devions nous situer in fine dans le cadre du Bénin, tout au moins pris comme cas pratique, il ne serait pas moins important de définir les notions d'intérêts particuliers et de Bien commun afin de voir comment le dialogue peut réellement aider à les concilier dans le contexte démocratique.

I- Bien commun et intérêts individuels : deux notions antagonistes et complémentaires

Du Bien commun

Si l'expression « intérêt général » est la plus usitée, c'est qu'elle s'accorde avec la vision aujourd'hui dominante selon laquelle l'économie marchande est l'alpha et l'oméga des sociétés humaines. Cette vision s'est elle-même lentement formée et diffusée dans le monde occidental à partir du début du XIV^e siècle. Thomas d'Aquin, en cela fidèle à Aristote, pensait que l'état social est l'état naturel de l'homme ; dans ces conditions, le bien de chacun ne peut se réaliser qu'en relation avec le bien commun. Le bien commun ne se réduit donc pas à l'intérêt général : il concerne *l'être* des personnes et pas seulement leur *avoir*. Les Franciscains professèrent au contraire que si Adam et Ève n'avaient pas péché, leurs descendants n'auraient pas eu besoin de vivre en société. La société est *opus humanum*. Dieu a créé le monde et les hommes ; puis les hommes ont créé la société à des fins utilitaires (économiques et sécuritaires). Dans le prolongement de cette vision, les jésuites élaborèrent la distinction entre état de nature et contrat social. De Hobbes et Locke à Rawls et Nozick, en passant par Rousseau, cette trame narrative a été sans cesse reprise jusqu'à nos jours.

La notion d'intérêt général a ainsi tendu à se substituer à celle de bien commun, même si la référence au bien commun a encore sa place dans le solidarisme de Léon Bourgeois et de Célestin Bouglé.

On en arrive ainsi à une définition générale : *le bien commun est l'ensemble de ce qui soutient la coexistence et par conséquent l'être même des personnes*. Si chacun de nous ne devient une personne et ne peut se réaliser qu'au sein d'une vie sociale et d'une culture, alors, en tant que citoyens, nous devons nous soucier de ce qui soutient notre monde commun, l'entretient, le maintient et l'améliore.

De l'Intérêt : l'intérêt se définit avant tout comme ce qui est utile à l'individu, à un groupe, ou à l'humanité toute entière. Il correspond également aux besoins et aux désirs de l'homme.

Les intérêts particuliers sont l'ensemble des buts qu'un acteur social se propose pour son bonheur personnel. L'intérêt général, comme nous l'avons évoqué, renvoie à la collectivité, ce qui contraint l'homme à renoncer à certains de ses propres intérêts au profit de la communauté. Il semble donc difficile de les concilier.

La conception de l'intérêt général, notamment dans sa distinction avec les intérêts particuliers, varie selon les pays. Plus particulièrement, on constate une forte opposition entre modèles français et anglo-saxon.

La conception anglo-saxonne

L'intérêt général et les intérêts particuliers ne s'y opposent pas réellement. En réalité, **l'intérêt général est formé de l'ensemble des intérêts particuliers**. On trouve les origines intellectuelles de cette conception chez plusieurs auteurs. Sa première expression date de 1776, année où est publié le grand ouvrage d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Il considère que le moteur essentiel de toute action individuelle réside dans la volonté d'améliorer son sort. Smith fait valoir que, si chaque individu recherche son propre bénéfice, ce faisant, il agit pourtant à son insu pour le bien de l'ensemble de la société. Cette conception, qui a joué un grand rôle dans les pays anglo-saxons, et tout particulièrement aux Etats-Unis, a eu des conséquences très concrètes dans la politique des Etats concernés. Ainsi aux Etats-Unis, les *lobbies* occupent une place centrale dans la vie publique. On considère comme normal que les représentants des grands intérêts puissent faire entendre leur voix dans le débat public et, plus particulièrement, qu'ils tentent d'influencer le vote des parlementaires. C'est pourquoi les

différents *lobbies* sont inscrits auprès des deux chambres du Congrès et peuvent ainsi agir au vu et su de tous.

La conception française

Dans la conception française, l'intérêt général ne résulte pas de la somme des intérêts particuliers. Au contraire, l'existence et la manifestation des intérêts particuliers ne peuvent que nuire à **l'intérêt général qui, dépassant chaque individu, est en quelque sorte l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle.** Cette conception, exprimée par Rousseau dans *Le contrat social* et, à sa suite, du fait de son influence au moment de la Révolution française, dans une grande partie de l'histoire juridique française, est celle de la " volonté générale ".

Or, si " la loi est l'expression de la volonté générale " (art. 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789), il ne peut être admis que des groupes d'intérêts puissent tenter d'influencer son auteur, à savoir les parlementaires. La tradition issue de la période révolutionnaire est dès lors marquée par la défiance, la suspicion envers toute tentative de manifestation d'appartenance à un groupe d'intérêts particulier. Les corporations de métiers sont interdites comme les syndicats ouvriers (loi le Chapelier, 1791) : il faut attendre 1901 pour qu'une loi sur la liberté d'association soit votée. Il n'est en effet que tardivement admis que l'État puisse être concurrencé dans sa mission de détermination et de poursuite de l'intérêt général. Si l'action des *lobbies* est avérée en France, elle n'a donc aucun caractère officiel. Cependant, l'évolution récente liée à la montée des réflexes communautaristes tend à infléchir cette conception.

Enfin, il faut signaler que l'Europe communautaire met plus volontiers en œuvre la conception anglo-saxonne que la conception française. En effet, les *lobbies* sont officiellement reconnus et inscrits auprès des institutions communautaires (**Parlement** et Commission notamment). Dans certains

domaines, le rôle de ces groupes d'intérêts est particulièrement important (ex : politique de la concurrence, directives sur la sécurité alimentaire). Ce sont alors des cabinets spécialisés, composés de juristes et d'économistes, qui tentent d'influencer le cours des politiques communes de l'Union européenne.

Cette situation nous ramène à Rousseau qui affirme d'un point de vue théorique l'incompatibilité de ces deux notions. Les hommes étant tous différents, il leur est difficile de concevoir l'idée de s'unir dans un seul et même but au delà de leurs « divergences momentanées ou de leur dissemblances superficielles ». Chacun ne voyant que ses propres buts, le peuple est réduit à former une agrégation d'individus, c'est-à-dire constituée d'éléments simplement juxtaposés avec aucune unité, au détriment d'une association idéale, laquelle serait au contraire l'union des individus pour une même cause, un bien commun identique. Elle constituerait selon Rousseau « une seule personne morale » distincte des personnes qui la compose. Il naîtrait de celle-ci un bien public différent, voire opposé à l'intérêt privé.

Cependant, celui-ci semble être constamment partagé entre ses propres intérêts et celui de la collectivité.

A ce niveau, il convient de préciser qu'en fonction de son degré d'implication, de sa vision des intérêts collectifs et des ses propres intérêts, une personne peut aller dans le même sens ou dans un sens différent de celui du groupe : Il peut ainsi entrer dans l'une des quatre catégories ci-après :

1. **Les passagers clandestins** : Un membre peut ne pas être impliqué et ne pas agir dans le contexte du projet collectif ;
2. **Les cavaliers seuls** : Un membre peut aussi agir suivant ses intérêts propres, indépendamment des intérêts du groupe. Son action va dans une direction qui peut être positive, négative ou autre pour le groupe ;
3. **La convergence d'intérêts** : Heureusement, un membre peut également aller dans le même sens que le groupe dont il partage les objectifs ;

4. **Le conflit d'intérêt :** Parfois une personne doit choisir entre aller dans le sens opposé à celui du groupe ou d'autres membres ou bien agir contre ses propres intérêts ;

Toutefois à l'encontre d'un individualisme humain exacerbé, il arrive que l'Homme privilégie, parfois, l'intérêt général par pure générosité. Cela signifie que de façon tout à fait désintéressée, celui qui donne n'attend rien en retour. Son don représente un but en soi, bannissant une quelconque reconnaissance ultérieure. Pour Rousseau, cette générosité est en fait oubli de soi-même, au profit de l'autre. C'est donc sans aucune réserve que le groupe a, sur l'être particulier, la priorité. Pour autant, ce cas de générosité pure, semble assez marginal et serait plus probablement produit par un but en soi, autre que celui d'être généreux, simplement pour être généreux. Si le sacrifice de l'intérêt particulier au profit de l'intérêt général, existe en théorie, il n'est pas des plus courants.

Comme on peut ainsi le constater, bien communs et intérêts particuliers sont rarement conciliables. L'être humain qui sait renoncer à son propre intérêt, matériel et immédiat, au profit d'un intérêt général est d'autant plus digne d'admiration. Nous sommes tous conduits à espérer que des actes purement désintéressés soient possibles, même si nous n'en sommes jamais assurés. Kant nous fait remarquer qu'une action « bonne », c'est-à-dire complètement désintéressée, manifeste en quoi l'Homme est capable de suivre un idéal, dépassant ainsi sa condition personnelle pour incarner l'amour de l'Humanité.

En principe le rôle premier de l'Etat, c'est travailler à faire coexister ces deux réalités sociales et humaines, selon le degré de besoin de la communauté. Mais là encore, les résultats mitigés ont conduit à des modes alternatifs parmi lesquels le dialogue tient une place de choix.

II- Le dialogue comme mode de régulation entre les intérêts individuels et le bien commun

Un dialogue politique met en présence des groupes d'intérêt différents qui s'engagent à se pencher sur une question dont les enjeux sont mutuels, mais pas nécessairement communs. Il suppose que les personnes de positions et de circonstances différents ont des points de vue différents sur le même problème et qu'elles disposent vraisemblablement à ce propos des informations et des idées différentes. Il existe toujours au sein des groupes et entre les groupes des écarts de pouvoir. Un dialogue politique reconnaît pleinement ces écarts de pouvoir, mais cherche à cerner les domaines où il est dans le meilleur intérêt de tous d'apporter des améliorations et des réformes.

Il n'y a pas de modèle unique, idéal, pour un dialogue politique. La meilleure formule, le plus souvent, est celle où le dialogue n'est ouvert qu'aux personnes invitées, où les participants sont en nombre relativement restreint et où le protocole est mis à l'écart ou presque. Toutefois, un dialogue politique réussi au Ghana, sur la santé, montre qu'il peut comprendre un grand nombre de personnes. Un dialogue politique doit être structuré de manière à donner à toutes les parties la possibilité d'y contribuer. Il devrait également mettre l'accent sur un nombre restreint de questions qui peuvent être abordées de façon réaliste.

Un dialogue politique fructueux se terminera par une série d'engagements que toutes les parties tiennent à concrétiser.

Lorsque nous parlons de dialogue politique, il faut comprendre qu'il peut porter sur toutes sortes de sujets touchants aux intérêts particuliers divers. C'est ce que démontre le cas suivant :

« En septembre 2004, huit petits groupes de jeunes Zimbabwéens ont été constitués pour entamer un processus de dialogue.³ Afin de respecter l'objectif des organisateurs du processus de réduire la participation des jeunes aux actes de violence politique, chaque groupe émanait de l'un des huit districts

électoraux de la ville d'Harare, en proie à la majeure partie des violences. Les membres des groupes étaient composés d'hommes et de femmes dans une proportion plus ou moins égale et comprenaient les principales organisations de jeunesse - groupes d'étudiants, politiques, religieux et de loisirs (sports et arts). Les participants étaient tous des leaders incontestés au sein de ces groupes et représentaient ensemble une vaste palette d'opinions politiques. Le processus a débuté par des sessions d'orientation, dans le cadre desquelles les participants ont retenu deux thèmes parmi une liste de sujets éventuels (chômage, VIH/SIDA, contribution des jeunes à la construction de la nation, tolérance politique, fourniture de services publics) et ont établi des règles de base auxquelles ils se conformeraient pour garantir la neutralité de l'environnement dans lequel ils engageraient leurs discussions. Ces sessions ont été suivies par deux jours de retraite plus ou moins égale et comprenaient les principales organisations de jeunesse - groupes d'étudiants, politiques, religieux et de loisirs (sports et arts). Les participants étaient tous des leaders incontestés au sein de ces groupes et représentaient ensemble une vaste palette d'opinions politiques. Parmi les thèmes proposés, le chômage et le VIH/SIDA étaient les plus urgents : chaque groupe a opté pour l'un des deux, et trois groupes ont choisi les deux sujets pour leurs discussions. Dans un premier temps, les participants ont abordé les thèmes avec prudence et de manière superficielle, en veillant à ne pas laisser transparaître de liens ou d'opinions politiques, et à ne pas traiter directement de questions sociales difficiles telles que le VIH/SIDA. Au gré des discussions, ils ont toutefois commencé à parler plus ouvertement et à nouer des relations en dépit de leurs divergences. Au sein de l'un des groupes, après que les participants aient souligné qu'ils avaient tous peur du test de dépistage du VIH, ils ont convenu d'un commun accord de se soumettre à ce dépistage avant la réunion mensuelle suivante. Un autre groupe a canalisé l'impatience généralisée de ses membres suscitée par le manque persistant d'opportunités d'emploi en organisant un projet de recherche visant à étudier les répercussions du chômage sur diverses franges de leur

communauté. Les participants d'un autre groupe, issus de divers horizons du spectre politique, ont commencé à se réunir en dehors de l'« espace de confiance » établi par le processus de dialogue. Tout cela a eu lieu alors que la confrontation politique allait croissante à l'approche des élections parlementaires début 2005. Les discussions se sont poursuivies jusqu' à la fin du mois de juin 2005, époque à laquelle la police a fortement sévi contre le secteur informel et des ensembles résidentiels non officiels à Harare, privant ainsi des centaines de milliers de personnes de leur logement. En ces temps difficiles et en dépit des craintes de représailles, les membres des groupes de dialogue se sont mutuellement soutenus et ont continué à faire avancer le processus. Lorsque deux des groupes ont cédé sous la pression, les groupes plus stables ont accueilli leurs membres. Dans le cadre de ce processus, les jeunes ont pu mieux saisir les thèmes en partageant des informations avec leurs pairs et cette meilleure compréhension leur a donné le sentiment de mieux contrôler leurs propres choix. Qui plus est, ils ont pu se rendre compte qu'ils pouvaient être en désaccord, même avoir des opinions totalement opposées, sans pour autant devenir des ennemis ou recourir à la violence. Selon le formateur en dialogue et l'évaluateur du projet, ils ont ' joué un rôle plus fort, structuré et responsable au sein des organes dont ils émanaient... en devenant ainsi de meilleurs militants de la tolérance, prônant des approches davantage consensuelles en matière de gestion des conflits et une plus grande égalité des sexes'. Ils ont par ailleurs mis en pratique les compétences en gestion de conflits qu'ils ont acquises à travers le dialogue dans plusieurs domaines de leur existence - du moins dans un cas bien précis : éviter l'explosion de la violence. Qui plus est, les groupes ont mis sur pied des projets axés sur des questions qu'ils avaient abordées, afin de pouvoir continuer à collaborer une fois le processus de dialogue terminé.

Cette initiative d'habilitation des jeunes Zimbabwéens illustre les principaux aspects de la réussite des processus de dialogue. Elle a eu un impact positif sur un problème — l'inclusion des jeunes dans la violence politique — en

changeant les attitudes et comportements au sein d'un groupe représentatif de la diversité des acteurs associés à ce problème. Les participants qui éprouvaient de la suspicion et de l'hostilité envers les autres ont noué de nouvelles relations empreintes de respect mutuel et de compréhension, et se sont rendus compte qu'en dépit de leurs différences, ils partageaient des problèmes et préoccupations communs. Tant sur le plan individuel qu'en tant que groupe, ils ont commencé à « prendre en charge » leurs problèmes.

Les compétences acquises à travers le processus de dialogue et les relations nouées au sein des groupes de dialogue les ont aidés à assumer davantage de responsabilités pour traiter de ces problèmes. À l'issue de cette initiative, tout portait à croire que ces changements auraient des répercussions durables, non seulement sur le problème spécifique de la violence politique mais aussi sur toute une série de problèmes touchant ces jeunes et le Zimbabwe en général.

Outre la nature intrinsèquement participative du dialogue, c'est la promesse d'aboutissements aussi significatifs et solides qui rend cette approche séduisante aux yeux des institutions patronnant ce manuel ainsi que de beaucoup d'autres qui recourent et prônent le dialogue pour surmonter les défis de la société mondiale en général et des pays en développement en particulier. En l'espace de quelque 15 ans qui ont suivi la guerre froide, la nécessité, la demande et les possibilités de recourir à de telles approches ont fortement augmenté. L'Afrique du Sud, la Pologne, la République tchèque et le Chili ont apporté leur lot d'exemples de transitions réussies d'un régime autoritaire à un régime démocratique. La Bosnie, le Guatemala et l'Irlande du Nord ont jeté les fondations de lendemains pacifiques après des années de conflits violents. Ces expériences sont une source d'inspiration et d'espoir démontrant que les questions difficiles peuvent être résolues sans recourir à la force. À l'échelon international, les concepts des droits de l'homme et du développement humain ont été mis en avant pour renforcer les revendications morales de tous les citoyens aspirant à vivre en paix et à participer aux décisions touchant à leur quotidien. Dans le domaine du développement économique, par exemple, le prix

Nobel d'économie, Amartya Sen, a plaidé avec vigueur pour une participation à grande échelle et l'auto-détermination, comme solutions les plus efficaces pour lutter contre des problèmes tels que la pauvreté tenace. « Les droits civils et politiques, en particulier ceux permettant de garantir une discussion ouverte, un débat, la critique et les désaccords », écrit Sen, « sont les pierres angulaires des processus à la base de choix éclairés et réfléchis ».4 C'est dans ce contexte que le dialogue — le processus visant à réunir des personnes pour développer une compréhension et une confiance mutuelles malgré leurs différences et pour aboutir à des résultats positifs par le biais de la conversation - est entré dans la sphère publique. Les personnes et organismes œuvrant pour préserver la paix et les droits de l'homme, pour promouvoir le développement économique et humain voire pour renforcer les institutions démocratiques, perçoivent de plus en plus le dialogue comme un complément précieux aux processus de négociation et aux processus politiques, à l'instar de la concurrence entre les partis politiques, le vote et la gouvernance par des représentants élus. »

Pour Benjamin Barber¹, un dialogue démocratique possède les fonctions suivantes :

1. Formulation des intérêts, marchandage et échanges. C'est la fonction principale du langage dans le système de pensée libéral. Elle consiste à exprimer, souvent de manière quantitative, les intérêts personnels des individus.
2. Persuasion. Persuasion et rhétorique permettent de faire accepter aux autres la légitimité de son intérêt propre. Réduire le langage à cette notion, cela revient à faire l'économie d'une réflexion sur l'intérêt général et sur l'altruisme. Si on considère que le langage est seulement persuasion et

¹ *Professeur en sciences politiques, ancien conseiller de Bill Clinton, l'américain Benjamin Barber est l'auteur de Démocratie forte (Editions Desclée de Brouwer. 1997). Cette note est le résumé de la partie « Le dialogue politique » (p. 195 à 220) de cet ouvrage. Note de lecture établie par Pierre-Yves GUIHENEUF et extraite des ressources de l'IRG (Institut pour un nouveau débat sur la gouvernance). www.institut-gouvernance.org. - Programme Comédie. www.comedie.org. 2006 -*

argumentation, on postule que chaque individu a d'abord pour objectif de défendre son intérêt particulier. C'est de fait la fonction qu'adopte le représentant institué d'un groupe lorsqu'il s'en fait le porte-parole.

3. Etablissement de l'agenda politique. Cet agenda est souvent le domaine réservé des élites, mais il peut également faire l'objet d'un dialogue politique. Par agenda, on n'entend pas seulement le fait d'établir un calendrier, mais aussi de définir les questions à traiter, de les formuler et de préciser la façon dont on les abordera. Faire des choix entre des options définies par avance n'est pas suffisant en matière de participation citoyenne, il faut aussi contribuer à définir les questions pertinentes à traiter et la manière de les aborder.
4. Recherche d'une mutualité, c'est-à-dire d'une compréhension mutuelle. Il ne faut pas réduire le dialogue à un marchandage. Le langage sert également à affirmer des proximités. Il faut, à ce niveau, s'affranchir de l'exigence de précision et d'objectivité du discours, laisser opérer la subjectivité et l'affectif, pour permettre l'expression de visions opposées du monde, leur rencontre et la recherche de convergences.
5. Reconnaissance et affection. La tonalité du langage permet d'exprimer des affections et des sentiments, ce qui est un préalable à l'empathie. Il n'est pas de lien social plus fort que celui créé par l'empathie car celle-ci invite au consensus, au sentiment d'appartenance commun, à la recherche de solutions nouvelles. C'est une condition nécessaire au passage du « moi » défini par l'intérêt privé au « nous » civil, propice à l'action politique commune.
6. Maintien de l'autonomie. Le dialogue doit avoir pour fonction de sortir du cadre étroit des intérêts particuliers mais il doit également renforcer l'autonomie de pensée et la volonté des individus, qui sont essentielles à la démocratie. Le dialogue doit donc permettre à chacun de se forger une

conviction propre et non pas de se fondre dans un consensus impersonnel qui pourrait, à la longue, tendre au dogmatisme.

7. Ecoute et expression. Se rallier à une opinion générale ne signifie pas trahir ses convictions : il est parfois nécessaire de le rappeler et il est toujours sain de l'exprimer. L'une des fonctions du dialogue est donc de permettre l'expression de défiances ou de désaccords, même si les personnes concernées décident de se soumettre à l'avis de la majorité ou de concéder un compromis. Le fait de dire « Malgré tout, je crois que... » est important : le but n'est pas de s'épancher ou de se défouler, mais de marquer la possibilité d'accords même en présence d'une hétérogénéité d'opinions. Ce type de remarque a une valeur pédagogique forte dans un dialogue démocratique.
8. Reformulation et reconceptualisation. Le nom donné aux choses affecte la vision que nous en avons. Le fait de les qualifier permet donc de porter sur elles un jugement. Il ne faut pas laisser aux élites l'exclusivité du pouvoir de nommer et par là même de qualifier les situations, les problèmes et les événements. Renommer, chercher les expressions qui conviennent à tout le monde fait partie d'un travail de dialogue.

III- La place du Dialogue comme moyen de régulation sociale au Bénin

Dans son article intitulé « Action collective et transition politique en Afrique : La conférence Nationale au Bénin », Richard Banegas² retrace les événements ayant conduit à la Conférence Nationale des Forces Vives de février 1990, l'issue inespérée et les tribulations d'une transition politique et démocratique finalement réussie pour conclure que l'incertitude structurelle qui n'a pas seulement marqué la période de crise (1989-février 1990) , mais aussi toute la

² Richard Banegas, « Action collective et transition politique en Afrique. La conférence nationale du Bénin », *Cultures & Conflits* [En ligne], 17 | printemps 1995, mis en ligne le 02 janvier 2002, consulté le 22 avril 2015. URL : <http://conflits.revues.org/320>

phase de transition. « Jusqu'aux élections de 1991, qui marquent le début officiel du Renouveau démocratique, rien en effet ne semblait joué. Maintenu à son poste, le président Kérékou, bien qu'affaibli, disposait toujours de ressources importantes (ressources financières, contrôle des circuits clientélistes, ressources coercitives...) qui faisaient craindre une réversibilité du processus. Lors de la proclamation des résultats des élections présidentielles, en mars 1991, il disparut d'ailleurs quelques jours, menaçant de ne pas accepter sa défaite. Mais le vote de son amnistie et les nouveaux appels à la raison de Mgr de Souza semblent l'avoir convaincu. Il est vrai que malgré les rumeurs de coup d'Etat, il ne disposait alors plus guère des moyens de sa politique : les nouvelles autorités avaient mis à profit la période de transition pour réformer les forces armées, remplacer ses soutiens par des officiers loyaux et affaiblir le Bataillon de la garde présidentielle. Cet épisode, qui clôt la période officielle de transition, illustre s'il en était besoin, la réversibilité toujours possible des processus de démocratisation. Contre les images idéalisées du « modèle béninois » de changement pacifique, il s'ajoute aux incertitudes de la Conférence nationale, à l'indétermination de la dynamique de crise pour nous rappeler sa fluidité et son caractère largement aléatoire ».

Ce que ne précise pas l'auteur expressément, c'est la force du dialogue politique, parfois informel et déstructuré, mais qui a finalement produit des effets finalement positifs. D'ailleurs Nouratou Zato Koto Yérima³, rappelle que « Dans leur souci de normalisation et de résolution des conflits, les peuples africains ont toujours accordé une importance capitale aux procédures de négociation. L'objectif de la négociation étant de parvenir à un consensus, elle suppose l'existence, au sein des parties concernées, d'une réelle motivation de parvenir à un accord et d'éviter une escalade de la violence qui conduit à des situations, parfois non négociables. Pour négocier, il faut être au moins deux entités, incarnant une certaine souveraineté et possédant un mandat de

³ Juriste-privatiste, chargée de programme au bureau régional de la Fondation Friedrich Ebert à Cotonou

négociation. ». Le Bénin n'étant pas en reste, elle constate que « la tradition de résolution des conflits par le dialogue, notamment à travers l'arbre à palabre, fait partie intégrante du patrimoine culturel et remonte aux origines anciennes. La réussite de la Conférence Nationale en 1990, qui a permis une transition pacifique d'un système autocratique à un système démocratique, en est une illustration.⁴ . Il faut d'ailleurs préciser que durant la période révolutionnaire (1972-1990), l'Eglise catholique, a beaucoup contribué, par le dialogue, à décrier une atmosphère politique souvent pesante. La conduite des travaux de la Conférence Nationale par Mgr Isidore de SOUZA témoigne, s'il en était encore besoin, de cette dynamique du clergé au service d'une gouvernance par le dialogue.

Depuis l'avènement du renouveau démocratique marqué par l'exacerbation des revendications sectorielles, corporatistes sur fonds d'intérêts particuliers, la pratique du dialogue s'est élargie à plusieurs secteurs. On retiendra ici le dialogue social et le dialogue interreligieux, pour ne citer que ceux-là.

En ce qui concerne le dialogue social, Nouratou Zato Koto Yérïma constate, en conclusion de son étude que « s'il est établi que les mécanismes de promotion du dialogue social existent malgré les dysfonctionnements constatés, il est à noter que le Bénin est un pays en quête permanente de compromis. Cette ouverture positive des Béninoises et Béninois devrait être le ferment sur lequel les parties prenantes au dialogue social accepteront d'établir des relations de travail saines basées sur la transparence, le respect de la parole donnée, l'esprit de tolérance et de responsabilité individuelle et collective.

« Une internalisation des gains d'une pratique saine du dialogue social ouvrira le champ d'une nouvelle vision de démocratie sociale et participative dans la fonction publique autour de deux idées majeures: un dialogue social plus large et plus efficace ainsi que des acteurs plus légitimes et plus responsables.

⁴ Nouratou ZATO KOTO YERIMA, La pratique du dialogue social au Bénin, Bilan et Perspectives, FES, Août

La relance du dialogue social au Bénin ne peut se faire que si les différents acteurs acceptent de s'asseoir autour d'une même table non pas pour discuter d'un problème précis mais restaurer la confiance matérialisée par la signature d'un nouveau pacte social »⁵ Il faut sous-entendre la permanence du dialogue, sur la base d'agenda précis, dans un climat de confiance retrouvée.

En ce qui concerne le dialogue interreligieux, plusieurs actes sont à mettre à l'actif des différentes confessions religieuses, en l'occurrence l'Eglise Catholique. C'est dans ce cadre que nous évoquons la table Ronde tenue à Cotonou en 2010 sur le thème « Le dialogue interreligieux : Contribution des religions à la construction de la paix », et qui a réuni des dignitaires des diverses confessions religieuses du pays autour des délégués venus de plusieurs pays d'Afrique

Au terme de la rencontre les uns et les autres ont pris l'engagement d'œuvrer pour la sauvegarde de la paix

Le rappel de cette activité, loin d'être anecdotique, est une manière de mettre en valeur la promotion de la paix à travers le dialogue interreligieux, dans un contexte marqué par des dérapages des extrêmes et des entraves à la paix et à l'intégrité de l'humanité.

On aurait pu citer d'autres actes du dialogue interreligieux, comme la rencontre du Pape Jean-Paul II, en 1993, avec des dignitaires des autres confessions religieuses.

Des secteurs méritant un débat

- La lutte contre la corruption

Je me contente de reproduire ici l'extrait d'une étude commanditée par l'ANLC avec le concours de la Banque Mondiale.

⁵ Op Cit

Après avoir évoqué la quantité du dispositif normatif et institutionnel dédié à la lutte contre la corruption au Bénin, le consultant constate que :

« Ce dispositif normatif et institutionnel se distingue par certaines caractéristiques rompues à la lutte contre la corruption.

En premier lieu, on note des dispositions préventives relatives à la déclaration et au contrôle du patrimoine, aux conflits d'intérêts, à la déductibilité fiscale, à la sécurité et à la régularité des marchés publics, aux principes de sélection, de recrutement, de formation, de promotion et de mise à la retraite des agents publics et au financement des partis politiques en période ordinaire et électorale.

En second lieu, il existe une structure de lutte contre la corruption placée sous tutelle du Président de la République, une tutelle non de dépendance, mais de relation hiérarchique telle que rappelée par la Cour constitutionnelle dans sa décision du DCC-11-064 du 30 septembre 2011.

En troisième lieu, un dispositif judiciaire placé sous la houlette de la chambre des comptes de la Cour suprême est consacré. Ce dispositif a pour mission de mettre en déroute les indéliques qui tomberaient sous le coup des différents textes rappelés (délais de prescription, protection des dénonciateurs, témoins et victimes, les incriminations et les peines).

Dans cette veine, d'autres mécanismes tels que l'entraide judiciaire, la coopération judiciaire et le recouvrement des avoirs confortent l'édifice anti-corruption.

Devant ce tableau volontariste, l'on s'étonnera de la persistance du phénomène ayant de nos jours atteint sa métastase. En d'autres termes, pourquoi les fruits n'ont toujours pas tenu la fleur des fleurs ?

« Les difficultés et les enjeux politiques de la lutte contre la corruption constituent des obstacles à une lutte efficace malgré les multiples initiatives prises par les pouvoirs politiques aux plans législatifs, politiques et au plan institutionnel.

Les Inspections effectuent de nombreuses missions dans les différents services de l'Administration. Au cours de ces missions, de nombreux faits de corruption sont révélés. Toutefois, les Inspections ne disposant pas de la compétence directe pour saisir la justice, elles ne peuvent que se contenter de remettre leurs conclusions au pouvoir politique qui en dispose comme il lui convient.

Lorsque la justice ou les conseils de discipline sont saisis de faits de corruption, deux problèmes se posent :

- (i). L'indépendance de la justice, le respect des règles et procédures judiciaires de droit commun et la corruption présente dans ce secteur font que les traitements des dossiers de corruption sont très longs (plusieurs années) et les décisions de justice assez souvent surprenantes.
- (ii). Le fait que l'action judiciaire suspende l'action disciplinaire prive l'Administration de toute capacité de sanction disciplinaire tant que le dossier judiciaire est en cours. »⁶

On aurait pu évoquer d'autres constats : mais ceux issus de ce rapport d'étude nous suffisent pour constater l'échec des moyens traditionnels et suggérer le dialogue des institutions et autres parties prenantes.

Il n'est de même des questions relatives au

- **Régionalisme**
- **L'école et la qualité de l'éducation au Bénin**

- **L'organisation de la justice**
- **La place des valeurs éthiques, morales et spirituelles dans la cité...**

Conclusion

Le dialogue est un processus basé sur une véritable interaction à travers laquelle les êtres humains s'écoutent suffisamment attentivement pour être mus par ce qu'ils apprennent. Chacun d'entre eux consent à un sérieux effort pour tenir compte des préoccupations des autres, même si le désaccord subsiste. Aucun participant ne laisse de côté sa propre identité, mais chacun reconnaît suffisamment de besoins humains valables chez l'autre pour agir.

L'importance que prend de plus en plus le dialogue dans la conciliation entre le bien commun et les intérêts particuliers ravive les débats sur la portée ou le concept de la démocratie consensuelle conçu comme un modèle de gouvernement dont l'organisation et le fonctionnement réalise l'intégration et la participation des principales forces politiques en présence concurrente. Elle est "caractérisée par l'inclivité, la négociation, et le compromis". A chaque échéance, elle fait participer le plus grand nombre possible de groupes à la gestion de la nation. De ce fait, ce modèle rend chaque individu de chaque groupe et à tout moment responsable de la destinée du pays. Il n'y a pas de place pour un groupe important de citoyens qui attendrait éternellement de participer à la prise des décisions, jouant à l'opposition inféconde, se tenant souvent très longtemps à l'écart des décisions sur l'avenir de tous. Le système de démocratie consensuelle crée l'harmonie, la concorde, du fait que le gouvernement se fixe un programme commun en vue de résoudre les problèmes qui se posent, sans trop perdre de temps dans les divergences sur des points de détail. Le principe consensuel ne néglige ni les divergences d'opinions ni les détails susceptibles d'accroître la lucidité. Mais même s'il faut absolument en tenir compte, elle le fait de manière concentrique, graduelle, en détectant et en privilégiant les priorités et la voie du réalisme. Un

gouvernement consensuel tait les petites divergences, se dote d'une grande vision civique et patriotique de la nation, subordonnant les intérêts particuliers des individus et des groupes à l'intérêt général. Lijphart est persuadé que la démocratie consensuelle est le modèle politique le plus efficace en ce qui concerne la réalisation de la paix et de la stabilité des institutions politiques.

Je vous remercie

BIBLIOGRPHIE

...